

# NOTICE DESCRIPTIVE

## **DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

---

### **Construction d'un parc de 4 éoliennes et d'un poste de livraison**

« Parc éolien du Bosquel »  
Commune de Bosquel (80160)

## **MAITRE D'OUVRAGE**

---

### **SAS PARC EOLIEN DU BOSQUEL**

1-5 Rue Jean Monnet, 94130 NOGENT-SUR-MARNE

## 1. PRÉSENTATION GENERAL

Le site d'implantation du projet de parc éolien se trouve dans le département de la Somme sur la commune de Le Bosquel.

### 1.1.SITUATION CADASTRALE

L'unité foncière sur laquelle est réalisée l'opération est composée des parcelles suivantes :

COMMUNE	SECTION	N°	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )	LIEUX-DITS
LE BOSQUEL	ZK	12	166 787	LES BELLOIS
	ZK	10	30 246	LES BELLOIS
	ZK	5	95 561	LES BELLOIS
	ZI	2	27 302	LE POTEAU
	ZI	3	90 626	LE POTEAU
	M	30	114 876	LE QUENNE

### 1.2.SITUATION RÉGLEMENTAIRE

Le règlement applicable au projet est le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bosquel. Le projet éolien envisagé se situe dans la zone A (agricole).

#### ARTICLE A 2- OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMIS

Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.

#### ARTICLE A 7- IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

Outre les obligations de recul dues à la destination des installations et des constructions agricoles, lorsqu'une construction ne joint pas une limite séparative la distance doit être au moins égale à la moitié de la hauteur du mur ou de la façade faisant vis à vis à la limite avec un minimum de 6 mètres. Cette distance peut être ramenée à 3 mètres pour ce qui concerne les bâtiments d'une superficie inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup> et d'une hauteur inférieure ou égale à 4 mètres.

### 1.3.ÉTAT INITIAL DU TERRAIN

Le projet s'inscrit dans un cadre rural à faible densité à dominante agricole.

### 1.4.VOIRIES DE LA ZONE PROJET

La zone du projet est desservie par :

- Chemin rural n°06 dit des Bellois,
- Chemin rural n°08 dit Chemin du Poteau,
- Chemin rural n°12 dit chemin du Fond de Flers,
- Voie communale n°2 du Bosquel à Fransures,
- Voie communale n°7 dite Chaussée Brunehaut,

## 2. PRÉSENTATION DU PROJET

### 2.1.NATURE DU PROJET

#### PARC EOLIEN DU BOSQUEL

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €  
1-5 Rue Jean Monnet - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

R.C.S. Créteil 843 371 535 00017 - N° TVA Intra : FR82 843 371 535 - APE : 3511Z

Le projet consiste en la création d'un parc éolien composé de 4 éoliennes et d'un poste livraison sur la commune de Le Bosquel.

## 2.2.IMPLANTATION, ORGANISATION ET COMPOSITION

Quatre modèles d'éoliennes d'un gabarit équivalent sont aujourd'hui envisagés sur ce projet :

Constructeur	Modèles des éoliennes	Puissance unitaire (MW)	Diamètre du rotor (m)	Rayon des pales (m)	Hauteur du mât (m)	Hauteur totale (m)	Puissance totale installée (MW)
GE	GE103	3,2	103	51,5	85	136,5	12,8
Enercon	E103	2,35	103	51,5	85	136,5	9,4
Vestas	V100	2,2	100	50	85	135	8,8
Nordex	N100	3,3	100	50	85	135	13,2

Le poste de livraison sera situé à l'Ouest de la zone du projet sur une parcelle indépendante.

## 2.3.VOLUMÉTRIE

Les dimensions du poste de livraison dépendent de l'appareillage nécessaire au fonctionnement du parc éolien. Afin de limiter l'impact visuel du poste de livraison, sa volumétrie sera traitée simplement par une structure en bois et une toiture plate. Un bâtiment d'une hauteur de 2.50 mètres pourra être ainsi facilement intégré au paysage.

## 2.4.CLÔTURES

Sans objet.

## MATÉRIAUX

	Matériaux	Teinte
Façade	Bardage Bois Ajouré	Mélèze Naturel
Menuiseries	Métal	RAL 7021 « Gris noir »
Couverture	Bandeau Zinc	Gris naturel
Soubassement	Enduit	Gris Noir
Grille d'Aération	Aluminium	Gris

## 2.5.TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES

Devant le poste de livraison, un parterre fleuri en jachère sera mis en place, les espaces libres seront végétalisés. Une haie fleurie ceinturera le bâtiment. Des arbustes fruitiers d'essence locale seront disposés dans l'espace-vert.

De plus, dans le cadre des mesures liées au projet, voici les aménagements naturels prévus :

Une plantation de haie simple est prévue sur environ 700 mètres le long du chemin rural n°7 dit Chaussée Brunehaut.

A l'ouest du PDL, il est prévu la plantation 15 000 m<sup>2</sup> de jachères et 1400 mètres linéaire de haies d'une largeur de 2 mètres.

## 2.6.ORGANISATION DES ACCÈS AU TERRAIN

### PARC EOLIEN DU BOSQUEL

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

1-5 Rue Jean Monnet - 94130 NOGENT-SUR-MARNE

R.C.S. Créteil 843 371 535 00017 - N° TVA Intra : FR82 843 371 535 - APE : 3511Z

Pour accéder à la zone d'implantation du projet de parc éolien du Bosquel, le chemin rural n°7 dit Chemin Brunehaut, à la sortie de l'autoroute A16, sera renforcé et élargi à 5 mètres.

La voie communale n°02 du Bosquel à Fransures dessert la zone du projet. Elle est d'une largeur suffisante et permettra également d'accéder au poste de livraison.

Tous les chemins ci-dessous seront élargis à 5 mètres :

- Accès à l'éolienne E1 : chemin rural n°06 des Bellois,
- Accès à E2 et E3 : partie du chemin rural n°8 dit Chemin du Poteau et de la parcelle ZK6 (passage provisoire) si pas possibilité de passage depuis Fransures,

Pour accéder à l'éolienne E4, des plaques de roulage provisoires de 5 mètres seront utilisées depuis l'aérogénérateur E3.

L'accès à la parcelle se fera directement par la voie communale n°02.

## **2.7.STATIONNEMENT DES VÉHICULES**

Pendant l'exploitation du parc éolien du Bosquel, les plateformes des éoliennes permettront aux véhicules de maintenance de se stationner aux pieds des éoliennes.

Une zone de stationnement sera aménagée sur la parcelle devant le poste de livraison. Elle permettra d'accueillir 1 véhicule de maintenance.